

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE

Séance du 16 avril 2012

CP 12/04-29

L'an deux mil douze, le 16 avril à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Premier Vice-Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote : MM. Baylet, Empociello, Massip, Moignard, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac ;

Absent excusé : M. Cambon.

FONDS DE CONCOURS DEPARTEMENTAL D'AIDE AUX COLLECTIVITES LOCALES ELIGIBILITE AU FONDS 2012

Par délibérations des 27 juin 2000, 26 juin 2001 et 27 novembre 2009, notre Assemblée a redéfini le dispositif d'éligibilité des missions financées par le fonds de concours d'aide aux collectivités locales.

Si le champ d'éligibilité des opérations à financer reste identique, je vous rappelle que le nouveau dispositif susvisé prévoit que c'est la commune (ou l'EPCI) qui fait appel au prestataire de son choix (de droit public ou de droit privé) et qui sollicite auprès du Conseil Général une intervention financière. Celle-ci perçoit directement, aux termes d'un arrêté attributif, la subvention attribuée par la Commission Permanente.

L'objet du présent rapport est relatif à l'examen de demandes reçues par les services départementaux pour l'exercice 2012.

Les critères d'éligibilité sont précisés en annexes I et II du rapport.

FONDS DE CONCOURS 2012

Il est rappelé qu'il s'agit des demandes d'interventions financières déposées directement par les communes ou établissements de coopération intercommunale auprès du Conseil Général.

Je vous serais obligé de bien vouloir délibérer et vous prononcer sur l'éligibilité de ces nouvelles demandes telles que présentées, étant entendu que ces subventions seraient prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours.

Article 204141, sous-fonction 74.

Autorisation de programme 2012.....	500 000 €
Engagé à ce jour	0 €
Engagé à la présente Commission Permanente	254 784 €
Disponible	245 216 €

Article 20421, sous-fonction 74.

Autorisation de programme 2012.....	36 829 €
Engagé à ce jour	0 €
Engagé à la présente Commission Permanente	14 740 €
Disponible	22 089 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu les délibérations du Conseil Général des 27 juin 2000, 26 juin 2001 et 27 novembre 2009 redéfinissant le dispositif d'éligibilité des missions financées par le fonds de concours d'aide aux collectivités locales,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

– Approuve, selon les critères définis en annexe I et II, l'éligibilité au titre de 2012 des demandes de missions financées par le fonds de concours départemental pour un montant global de 269 524 € tel que réparti dans le tableau suivant :

N°	Maître d'ouvrage	Nature de l'opération	Mission	Fonds de concours	

	Référence du dossier	Mandataire ou			Dépense éligible	Taux	Subvention
COMMUNES							
1	BIOULE	SEMATEG	Aménagement d'un ancien entrepôt en surface économique (avenant 1) Phase opérationnelle	Convention de mandat	19 724 €	50 %	9 862 €
2	FINHAN	SEMATEG	Extension du groupe scolaire (tranche 3) Phase opérationnelle	Convention de mandat	14 000 €	50 %	7 000 €
3	L'HONOR DE COS	SEMATEG	Création d'une salle des associations à Loubéjac (avenant 1) Phase opérationnelle	Convention de mandat	8 272 €	25 %	2 068 €
4	TREJOULS	SEMATEG	Réhabilitation de l'ancien logement de fonction de l'école Phase opérationnelle	Convention de mandat	5 000 €	100 %	5 000 €
5	LARRAZET	SEMATEG	Etude et réalisation de travaux d'aménagements d'équipements communaux (avenant 1) Phase opérationnelle	Convention de mandat	18 000 €	50 %	9 000 €
6	LAMAGISTERE	SARL ETEN Environnement	Étude de déclaration des rejets de la station d'épuration	Prestation de services	2 889 €	25 %	722 €
7	CAYRIECH	SEMATEG	Aménagement du centre du village Phase opérationnelle	Convention de mandat	2 000 €	100 %	2 000 €
8	SAINT NICOLAS DE LA GRAVE	SEMATEG	Réhabilitation du gymnase (avenant 1) Phase opérationnelle	Convention de mandat	13 000 €	25 %	3 250 €
9	CAUMONT	SEMATEG	Travaux à l'école du village Phase opérationnelle	Convention de mandat	14 165 €	75 %	10 623 €
10	GRAMONT	SEMATEG	Réhabilitation et agrandissement de la salle des fêtes (avenant 1) Phase opérationnelle	Convention de mandat	6 000 €	100 %	6 000 €
11	CORDES TOLOSANNES	SEMATEG	Réhabilitation d'un bâtiment communal en logements Phase opérationnelle	Convention de mandat	5 000 €	100 %	5 000 €
12	GINALS	SEMATEG	Aménagement de deux salles communales (avenant 1) Phase opérationnelle	Convention de mandat	16 300 €	100 %	16 300 €
13	MONCLAR DE QUERCY	SEMATEG	Création d'un pôle commercial Phase opérationnelle	Convention de mandat	30 000 €	25 %	7 500 €
14	ROQUECOR	KIEKEN/BET VRD/DDT	Aménagement du centre bourg	Conduite d'opération	30 615 €	75 %	22 961 €
15	L'HONOR DE COS	SEMATEG	Création d'une salle des associations à Léríbosc (avenant 1) Phase opérationnelle	Convention de mandat	5 143 €	25 %	1 285 €
16	MOLIERES	Cabinet ALGA	étude préalable à l'implantation d'un bâtiment industriel	Prestation de services	1 840 €	100 %	1 840 €
17	MONTAIN	SEMATEG	Réalisation d'un programme d'intervention sur les installations communales	Convention de mandat	6 000 €	100 %	6 000 €

			Phase opérationnelle				
18	MONTAÏN	SEMATEG	Réalisation d'un programme d'intervention sur les installations communales Phase pré opérationnelle	Convention de mandat	6 000 €	100 %	6 000 €
19	BIOULE	SEMATEG	Aménagement d'un ancien entrepôt communal en surface économique (avenant 1) Phase pré opérationnelle	Convention de mandat	14 004 €	100 %	14 004 €
20	MONTASTRUC	SEMATEG	Travaux d'isolation phonique et thermique de la salle des fêtes Phase pré opérationnelle	Convention de mandat	8 500 €	100 %	8 500 €
21	ESCATALENS	SEMATEG	Construction d'une crèche Phase pré opérationnelle	Convention de mandat	28 500 €	25 %	7 125 €
22	L'HONOR DE COS	SEMATEG	Rénovation du club house au stade de Léribosc (avenant 1) Phase pré opérationnelle	Convention de mandat	8 363 €	25 %	2 090 €
23	CAUMONT	CCI	étude de faisabilité pour la création d'un multi services	Prestation de services	4 300 €	75 %	3 225 €
24	ALBIAS	SALOMON + CCI	étude de faisabilité pour la création d'un bar restaurant dans un bâtiment communal	Prestation de services	4 600 €	25 %	1 150 €
25	GINALS	SEMATEG	Aménagement de deux salles communales (avenant 1) Phase pré opérationnelle	Convention de mandat	5 100 €	100 %	5 100 €
26	E P C I Communauté de Communes des Deux Rives	SEMATEG	Réhabilitation du groupe scolaire Gérard Lalanne Phase opérationnelle	Convention de mandat	35 200 €	50 %	17 600 €
27	Grand Montauban Communauté d'agglomération	Urbanisme et Acoustique / Sud Ouest Infra	Études préalables à l'aménagement de la zone d'activités Albanord Contrat d'agglomération 2009-1	Prestation de services	307 406 €	forfait	40 000 €
28	Communauté de Communes du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron	SARL XPS Développement	Étude relative à la structuration d'une offre d'accueil sur le territoire Contrat du Pays Midi-Quercy 2010-1	Prestation de services	121 000 €	10 %	12 100 €
29	Communauté de Communes Montaigne Pays de Serres	SEMATEG	Schéma d'assainissement (complément)	Prestation de services	4 200 €	25 %	1 050 €
30	E P C I Communauté de Communes de la Lomagne tarn et garonnaise MIS 00752	SEMATEG	Construction d'un atelier relais pour une plate forme de tri textile sur la ZA du Coutré à Lavit de Lomagne Phase pré opérationnelle	Convention de mandat	28 300 €	50 %	14 150 €
31	Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy	JURIS-ÉCO ESPACES Développement	Étude pour l'élaboration d'un schéma stratégique de développement durable des activités nautiques non	Prestation de services	41 860 €	15 %	6 279 €

			motorisées sur l'Aveyron Convention du Pays Midi Quercy 2011-1					
1	Association du Pays Montalbanais	(1)	Ingénierie territoriale du Pays (année 2011) Convention du Pays Montalbanais 2011-1		73 700 €	20 %	14 740 €	
(1) dépenses d'ingénierie territoriale en interne (animateurs, etc...) cofinancées et inscrites en contrat de Pays.								
TOTAL								269 524 €

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 204141 et 20421, sous-fonction 74 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

FONDS DE CONCOURS DEPARTEMENTAL D'AIDE AUX COLLECTIVITES LOCALES

ELIGIBILITE AU FONDS 2012

ANNEXE I

CP 12/04-29ann1

CRITERES

1 – Nature des interventions éligibles

Missions rémunérées par le fonds de concours sur décisions de l'Assemblée :

- Etudes préalables aux projets d'investissement et conduites d'opération (9 juin 1987) ;
- Missions de conseil en matière juridique, technique, financière et contentieuse (20 juin 1988) ;
- Assistance pour les acquisitions foncières (20 juin 1988) ;
- Interventions dans le cadre des conventions de mandat (maîtrise d'ouvrage publique) (20 juin 1988) ;
- Missions remplies dans le cadre de projets intercommunaux (15 juin 1989) ;
- Etudes préalables relatives à l'élaboration des avant-projets sommaires (18 juin 1990) ;
- Prestations de services ou de mandat en matière de gestion d'équipements publics (17 juin 1991) ;
- Mise en œuvre de plans de communication (17 juin 1991) ;
- Projets de développement global portés par un ensemble de communes ou par des structures intercommunales et les projets intercommunaux portés par un contrat de terroir (23 juin 1994) ;
- Etudes préalables relatives à l'implantation de bâtiments industriels (18 juin 1996) ;
- Schémas d'assainissement des communes (18 juin 1996) ;
- Mise en place des contrats de terroir (26 juin 1997) ;
- Assistance à la mise en œuvre de la numérisation des données cadastrales (24 juin 1999) ;
- Assistance à l'émergence des Pays – aménagement du territoire (31 janvier 2000).

Le Président,

FONDS DE CONCOURS DEPARTEMENTAL D'AIDE AUX COLLECTIVITES LOCALES

ELIGIBILITE AU FONDS 2012

ANNEXE II

CP 12/04-29ann2

CRITERES

2 - Importance démographique et domaines d'actions

Communes – Eligibilité par strate		
Strate démographique de la Commune	Participation du Fonds de Concours	Coût résiduel à la charge de la Commune
0 < C < 300	100 %	0 %
301 < C < 500	75 %	25 %
501 < C < 1 000	50 %	50 %
1 001 < C < 5 000	25 %	75 %
5 001 < C < 10 000	10 %	90 %

Toutes communes – Domaines spécifiques		
Schéma d'assainissement	25 %	25 % (50 % Agence Eau)
Implantation de bâtiments industriels	100 %	0 %

Organismes de Coopération intercommunale/Regroupements communaux		
Domaine	Participation du Fonds de Concours	Coût résiduel
- Projets à vocation intercommunale sous maîtrise d'ouvrage communale	Taux de la commune qui bénéficie du taux le + élevé	
- Projets intercommunaux	50 %	50 %
- Contrat de Terroir et de Pays (*) :		
. Etude diagnostic	100 %	0 %
. Convention de préfiguration	40 %	20 %
. Programmes d'action	50 %	50 %
. Avenants	40 %	20 %

(*) sous réserve des participations de l'État, de la Région et des cumuls possibles

Le Président,